

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 171

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« bassin »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 28 :

« , des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements ainsi qu'au moins un représentant des collectivités territoriales situées en zone littorale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir la présence d'un représentant des collectivités territoriales situées en zone littorale au sein du conseil d'administration de l'AFB-ONCFS.